



## **COMITE TECHNIQUE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DU 18 FÉVRIER 2020**

**Le Comité technique la DI ARA s'est tenu en reconvoction le 18 février 2020 sous la présidence de M. REGARD.**

**Ce Comité technique s'est inscrit dans un contexte de changements imposés à tous les fonctionnaires consécutivement à la loi sur la Transformation publique et à la réforme des retraites, mesures auxquelles s'ajoutent pour les agents des douanes les transferts de missions fiscales à la DGFIP prévus par la loi de finances pour 2020.**

**À ces incertitudes, s'ajoutent les mesures pluriannuelles de restitution d'emploi dans les administrations qui imposent des réductions annuelles d'effectifs.**

### **Les Effectifs de référence pour 2020 : Le calme avant la tempête ?**

**À titre liminaire, nous précisons pour les non initiés que les effectifs de référence présentés en CTSD sont issus d'un « dialogue de gestion » entre la DI et la DG qui valide (ou pas) les propositions.**

**Le document présenté en CSTD a donc été validé en amont et le document présenté n'est pas modifiable.... ce qui relativise les débats.**

**Pour 2020, 2 emplois OP/CO (Brexit) et 15 emplois SURV (Brexit, PPF, CEVA) ont été alloués.**

**Il s'agit bien sûr d'un gain positif, notamment en surveillance, mais on ne peut que souligner que les abondements d'emplois Brexit sont annihilés par les restitutions d'emplois imposées en OPO/CO (dématérialisation des CI notamment).**

**La DG a demandé aux DI de ne pas anticiper l'impact sur les effectifs des transferts de fiscalité dans l'attente d'un GT conclusif qui devrait intervenir au mois de juin.**

**Cependant de nombreux emplois ont été rendus ces dernières années et toutes les nouvelles restitutions d'emploi fragiliseront encore un peu plus le réseau.**

**Concernant la suppression du chef de POC de Clermont-Ferrand dont l'emploi budgétaire a été réaffecté à la DI, on ne peut que déplorer que cette direction déjà durement impactée par la suppression des chefs de PAE, SRE et CRPC, soit une nouvelle fois mise à contribution.**



Éternel réservoir à restitution d'emploi de la DI ARA, la DR de Clermont-Ferrand a pourtant contribué en 2019 à hauteur de 20 % du résultat interrégional en matière de stupéfiants et s'est hissée au troisième rang pour les droits et taxes.

Mais rien n'y fait, le Président a confirmé qu'un projet de « reformatage » de la direction était en cours et que la proposition serait présentée lors du dialogue de gestion en novembre prochain.

Le reformatage consisterait à maintenir une division, un bureau et une brigade.

À ce stade on ne peut qu'être inquiet pour le devenir des agents des fonctions « supports » (SGR, POC, CTX, PAE, CCE, SRE).

Le Président, sans langue de bois, a indiqué qu'il ferait des propositions à la DG sans toutefois garantir le périmètre des missions à résidence.

Le nécessité d'une proximité des services avec leurs interlocuteurs (entreprises, tribunaux) plaident pour le maintien de ces compétences....

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics devra valider ce projet, le même Ministre qui d'une main « démétropolise » les services de la DGFIP et de l'autre main supprime les services douaniers...

### **Le BOP 2020 : N'ayez pas peur !**

Le BOP 2020 reconduit les grandes priorités d'action de la douane : stupéfiants, tabacs, MOD et droits et taxes .

Sur le point particulier des droits et taxes, principalement alimenté par les SRE, on peut s'interroger sur le rendement de cet indicateur lorsque la TVA à l'import sera transférée à la DGFIP.

En effet, chaque année les résultats de la douane sont présentés aux Parlementaires afin de « justifier » l'engagement des crédits dans la loi de finances pour l'année suivante .

L'Administration nous a répondu que d'autres priorités, notamment le contrôle sur la valeur en douane et le e-commerce, prendraient le relais...

On peut être dubitatif quand on sait que sur 10 Milliards d'euros annuels recouverts par la RI ARA, les droits de douane représentent « seulement » 130 Millions d'euros et que la DGFIP a recouvré 9 milliards d'euros en 2019 au titre de la lutte contre la fraude fiscale.

Dubitatif encore quand les transferts de missions s'enchaînent alors même que les résultats douaniers en matière de recouvrement sont présentés comme étant excellents et efficaces.



### **Télétravail : Oui mais...**

**30 agents sont en télétravail, essentiellement des rédactrices de catégorie A, plusieurs fonctions notamment celles liées au contrôle n'étant pas compatibles.**

**4 demandes ont été refusées pour des raisons d'incompatibilité du poste ou de paramètre technique.**

**La plupart du temps l'intérêt de l'agent est d'éviter du temps de transport.**

**Compte tenu de l'éloignement des lieux de résidence et des lieux de travail pour diverses raisons (cherté de l'immobilier, restructurations), le télétravail constitue un mode d'organisation à développer.**

### **Fermeture de l'antenne viticulture de Tain l'Hermitage: de l'autre côté du Rhône ...**

**Le CT s'est poursuivi le 21 février pour la fermeture de l'antenne viticulture de Tain l'Hermitage qui a été validée par le Ministre en 2014 et 2016.**

**Là encore les contradictions ne sont pas minces puisque le Ministre a décidé de transférer à Tournon, de l'autre côté du Rhône, un service national à la DGFIP !**

**Déjà ce transfert intervient alors que le devenir des contributions indirectes (gestion, contrôle, le recouvrement étant transféré) dans la sphère douanière est incertain...**

**La viticulture est une mission de proximité et l'implantation dans le vignoble avait du sens.**

**Enfin n'oublions pas que le renfort des contrôles est présenté comme une piste de compensation de la perte du recouvrement...**